

Bordeaux, le 22 octobre 2025

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

VIGILANCE ORANGE

Le préfet de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo-France, et conformément au plan départemental d'alerte météorologique, décide la diffusion de l'alerte météorologique pour le phénomène :

VAGUES SUBMERSION

Pour *l'ensemble des communes du Littoral (Verdon à Lège Cap Ferret)*

L'alerte est valable le **Jeudi 23 octobre 2025 de 06h00 à 14h00**.

Les vagues puissantes d'Ouest générées par la tempête "BENJAMIN" se propagent dans le Golfe de Gascogne.

Le pic de vagues est en phase avec la pleine mer de milieu de nuit de mercredi à jeudi : le déferlement de ces fortes vagues risque d'engendrer des submersions par franchissement de paquets de mer, avec un risque plus marqué au moment de la pleine mer, sur le littoral de notre département, placé en vigilance vagues-submersion de niveau orange.

Pour information, pleines mers :

- **au Verdon sur Mer : jeudi à 06h39 (coefficient 83).**
- **à Arcachon : Jeudi à 07h03 (coefficient 83).**

Il est demandé aux maires d'aviser les exploitants de campings, de chapiteaux et les organisateurs de manifestations en plein air, sur ce risque, afin de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité des personnes et des biens et d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

RISQUES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
Très fortes vagues prévues au large ayant pour conséquence des fortes vagues déferlant sur le rivage et des projections de galets et de macro déchets • Risque d'envahissements côtiers du fait de l'élévation temporaire du niveau de la mer à la pleine mer • Dégâts localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires sur le rivage et le littoral • La circulation routière et ferroviaire sur les axes longeant le littoral peut être perturbée • Risque de submersion aux abords des estuaires en période de marée haute de fort coefficient (vives eaux)	• Tenez-vous informés de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias • Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution à vitesse réduite et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire : • Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer • Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés • Prévoyez des vivres et du matériel de secours • Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informés Plaisanciers : • Ne prenez pas la mer et ne pratiquez pas de sport nautique • Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un accident Professionnels de la mer : • Évitez de prendre la mer et soyez prudents si vous devez sortir • À bord portez vos équipements de sécurité (gilets) Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs : • Ne vous mettez pas à l'eau et ne vous baignez pas • Ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir • Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé • Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

Météo-France : 05 67 22 95 00 et <http://www.meteofrance.com/accueil>

Préfecture : 05 56 90 65 98 (répondeur)

P/Le préfet,
 Pour le Préfet
 Le Sous-préfet, directeur de cabinet,

 Grégory LECRU